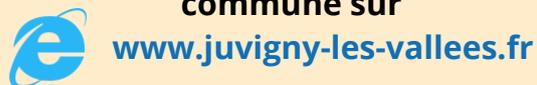
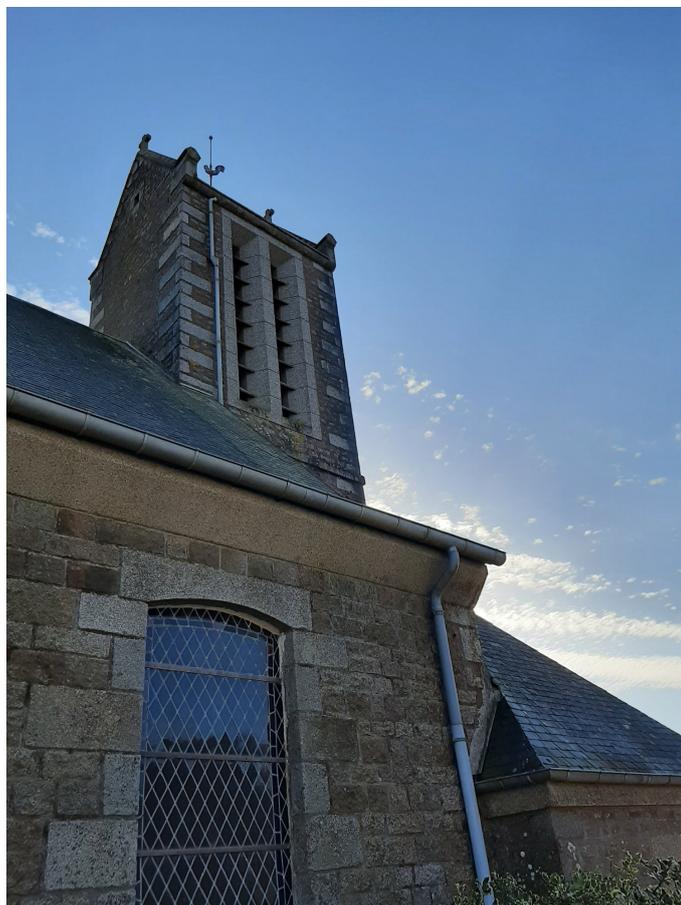
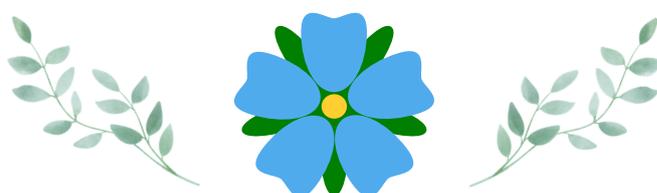




Retrouvez toutes les infos de la commune sur



Suivez l'actualité via la page Facebook



Sommaire

Le mot du maire — 1

Etat-Civil — 2

Articles — 2-3-5-6

Aides — 4-5

Quizz — 6

Infos pratiques — 7

Le mot du maire

Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,

La période que nous vivons est complexe et je suis conscient des efforts que nous faisons depuis plus d'un an pour éviter la propagation du virus. Malgré toutes nos précautions, certaines familles ont été endeuillées. Je souhaite leur redire tout notre soutien dans cette épreuve.

Pour autant, il y a des motifs d'espoir pour l'avenir. Ce bulletin municipal s'en veut être le reflet à travers les sujets abordés comme la mise en valeur d'exemples de notre tissu économique. Je tiens à féliciter tous ces entrepreneurs qui ont créé leurs activités. Ils sont, à mon sens, essentiels. Les agricultures sont également des acteurs économiques importants au sein du territoire rural qu'est Juvigny-les-Vallées puisqu'ils représentent 20% de la population active. Leurs métiers évoluent, le projet de Méthanisation LBMH en est un exemple.

Il fait surtout bon vivre au sein de notre beau Sud Manche, Denise Homo, notre nouvelle centenaire en est un très bel exemple. Le nombre de naissances enregistré en 2020 est un moteur d'encouragement pour toute l'équipe municipale dont l'objectif est de rendre notre commune attractive en offrant à la population des services de qualité. Le démarrage de la construction du futur Espace Santé, place de l'église à Juvigny le Tertre, prévu dans le courant de l'année s'inscrit dans cette veine. Nous n'oublions pas les communes déléguées et la vie de leur centre-bourg. C'est pourquoi, il a été voté un abondement par la commune aux personnes éligibles à l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) portée par la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel – Normandie pour lutter contre la vacance.

Comme vous le constaterez, nous avons augmenté le nombre de pages de notre bulletin municipal afin d'y incorporer les aides et informations qui pourraient vous être utiles.

Le Clin d'œil à l'histoire doit renforcer notre optimisme pour l'avenir. Nous avons subi des crises, mais après chacune d'entre elles, grâce à un effort collectif, nous nous sommes relevés et avons reconstruit. Si la crise actuelle laissera des stigmates, j'ai l'intime conviction que nous la vaincrons.

Prenez bien soin de vous et de vos proches.



Xavier TASSEL

État civil

En 2020, au sein de la Commune de Juvigny-les-Vallées :

23 naissances ont été enregistrés.



1 PACS a été enregistré.



14 décès ont été enregistrés.

Articles

Troc Mamie : Une brocante à Chérencé-le-Roussel

Vous avez peut-être déjà aperçu l'enseigne «*Troc Mamie*», en vous baladant dans le bourg de Chérencé-le-Roussel. Mais connaissez-vous son histoire ? Dans les années 2000, Mme Dixon Tracy s'installe en France, avec sa famille. Ancienne coiffeuse, elle a malheureusement dû mettre un terme à sa profession, pour raisons de santé.

Depuis, elle a choisi de se lancer à l'aventure en ouvrant une brocante. C'est avec sourire et bienveillance qu'elle accueille les gens dans sa boutique. On y retrouve toutes sortes d'objets anciens et nouveaux : meubles, vaisselles, livres, décorations. Elle se propose également pour vider une maison.

Tél: 06 03 74 51 49

Horaires d'ouverture : Samedi de 10h à 17h30 (les jours de la semaine sur rendez-vous)



Magnétiseur au Mesnil-Tôve

Cela fait près de 6 mois que Mr Bruno TIRTAINE reçoit dans son cabinet au Mesnil-Tôve toute personne désireuse d'améliorer son état de santé. Bruno propose des séances de magnétisme, de thérapies basées sur la Méthode JMV®, un mélange de différentes techniques pour vous prodiguer un soin à la carte.

Tél: 06 95 06 59 33

Horaires d'ouverture : du Lundi au Vendredi (et le Samedi matin), de 9h à 19h, sur rendez-vous

Plus d'informations sur son site web : www.magnetisme-jmv.fr



Site de Méthanisation LBMH

Le Mercredi 10 Mars 2021 a eu lieu l'inauguration de l'unité de méthanisation LBMH, à la Bazoge, en présence d'une cinquantaine d'élus, hauts-fonctionnaires, chefs d'entreprises, professionnels et journalistes.

C'est l'accomplissement d'un long projet mené depuis Juillet 2018 par Mr Legiard et Mr Hamel. Le projet de méthanisation de LBMH est issu de la réflexion de 2 exploitations agricoles voisines souhaitant diversifier leur activité tout en valorisant les effluents de leurs élevages, en produisant du biogaz (*méthane*) et fertilisant pour les sols (*engrais*). À terme, l'unité LBMH sera en mesure de fournir l'équivalent de la consommation énergétique de 1 200 foyers.



Le recensement : un acte civique dès 16 ans

Dès l'âge de 16 ans, chaque jeune doit se présenter physiquement à la Mairie : c'est un acte de la vie civique du jeune.

Le recensement est **obligatoire**.

Les pièces suivantes sont indispensables :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour

Il reçoit une attestation de recensement, un document à conserver soigneusement car il est demandé dans certaines démarches. (ex : *concours, examens,...*)

En cas de perte ou de vol de l'attestation, une attestation de situation administrative peut être remise.

Suite au recensement, le jeune est convoqué afin de participer à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Le recensement
à partir de 16 ans



Journée Défense et Citoyenneté

Après avoir réalisé son recensement, le jeune est convoqué afin de participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Depuis Janvier 2021, la journée d'appel est dématérialisée.

Le jeune recevra une convocation par SMS, mail ou par courrier. Le document expliquera les démarches à suivre pour réaliser la JDC en ligne. À compter de la réception de leur convocation, les jeunes disposeront de 11 jours pour effectuer leur JDC en ligne. La convocation précisera la date limite d'exécution.

Après la vérification des données, le jeune suivra trois modules défense sous forme de vidéos.

Ensuite, il participera au module d'information citoyenneté appelé "*Information Jeunesse Citoyenneté ICJ*". Après validation, le jeune recevra, sur sa messagerie majdc.fr, une attestation provisoire, qui permettra de justifier de sa situation, en attendant son certificat définitif.

Après une période de 11 jours, le certificat individuel de participation (CIP) sera attribué et envoyé aux jeunes ayant validé tout le parcours en ligne.

Projet Espace Santé

Suite à la visite du CAUE (*Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement*), fin 2019, et ceci malgré la ferme volonté, du Conseil Municipal et du CAUE, de conserver la maison Juliette Jamet, il a fallu se résoudre à la démolition.

Les réparations datant de l'Après-guerre, réalisées en béton, ont considérablement détérioré l'état du bâtiment, et dévalorisé la valeur du patrimoine.

En lieu et place, sera construit le nouveau **Espace Santé**, qui aura une surface de 240m² et composé de 3 cabinets distincts. Cet espace regroupera l'ensemble de la profession médicale / paramédicale locale et facilitera l'accueil de nouveaux professionnels de santé.

Le projet a été élaboré de manière que, l'architecture et le choix des matériaux du futur espace santé, s'intègre parfaitement au patrimoine existant.



Les aides

MOBILI-JEUNE

L'aide MOBILI-JEUNE est une subvention permettant la prise en charge d'une partie du loyer (entre 10 € et 100 € maximum), chaque mois et pendant un an.

Pour y bénéficier, il faut correspondre aux critères suivants :

Conditions du locataire :

- Avoir moins de 30 ans.
- Ne pas avoir de dossier MOBILI-JEUNE en cours chez AL.
- Être salarié(e) d'une entreprise du secteur privé non agricole.
- Être en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
- Être locataire d'un logement proche du lieu de formation ou de l'entreprise.
- Le salaire mensuel brut est inférieur ou égal à 100 % du SMIC.
- La demande doit être déposée 3 mois avant la date de début du cycle de formation ou jusqu'à 6 mois après cette date.



Conditions du logement :

- Loué vide ou meublé.
- Foyer ou résidence sociale.
- Conventionné ou non à l'APL.
- Sous-location, exclusivement dans le parc social (*Logements d'Habitations à Loyer Modéré*)
- Chambre en internat.
- La prise en charge ne peut pas concerner les frais d'hébergement en chambres d'hôtes, gîtes ou résidences de tourisme.

L'aide MOBILI-JEUNE est attribuée durant toute la période de formation professionnelle, pour une durée maximum de 12 mois, elle est renouvelable chaque année et elle est conservée en cas de changement de logement, d'entreprise ou de formation.

Pour la demande, il suffit de réaliser la démarche en ligne sur le site [Action Logement/aide/mobili-jeune](https://www.actionlogement.fr/aide/mobili-jeune).

AGRI-MOBILI-JEUNE

L'aide AGRI-MOBILI-JEUNE est une subvention qui permet la prise en charge d'une partie du loyer (jusqu'à 300 €) pendant toute la période de formation. Elle est destinée aux jeunes alternants du secteur agricole.

Pour y bénéficier, il faut correspondre aux critères suivants :

Conditions du locataire :

- Avoir moins de 30 ans.
- Être salarié.e d'une entreprise du secteur agricole.
- Être en contrat d'alternance.
- Être locataire d'un logement proche du lieu de formation ou de l'entreprise.
- Le salaire mensuel brut est inférieur ou égal à 100 % du SMIC.
- La demande doit être déposée 3 mois avant la date de début du cycle de formation ou jusqu'à 6 mois après cette date.



L'aide est maintenue en cas de changement de logement et/ou changement d'entreprise ou de formation.

Pour la demande, il suffit de se rendre sur le site [Action Logement/aide/agri-mobili-jeune](https://www.actionlogement.fr/aide/agri-mobili-jeune).

Aide à l'installation des jeunes actifs

Depuis Février 2021, le gouvernement a décidé de mettre en place une aide de 1 000 €, qui vise à aider les jeunes actifs de moins de 25 ans, à s'installer dans un logement.

Pour bénéficier de cette aide, il faut remplir les critères suivants :

- Etre âgé(e) de moins de 25 ans.
- Être salarié(e) d'une entreprise située en France, quelle que soit la nature de votre contrat de travail (CDI, CDD, intérimaires, ...).
- Alternant(e) (*sans limite d'âge*) d'une entreprise en France, en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation.
- Vous disposez d'un contrat de travail depuis moins de 18 mois.
- Vous percevez un salaire brut mensuel compris entre 30% (467 €) et 110% (1771 €) du SMIC.
- Votre logement est situé en France et constitue votre résidence principale
- Vous êtes titulaire d'un bail (location vide, meublée ou en colocation) au moment de la demande.

L'aide au logement de 1 000 € est versée en une fois, dès validation du dossier et n'est pas renouvelable.

Vous souhaitez savoir si vous êtes éligible ? Rendez-vous sur le site [Action Logement](#).

MaPrimeRénov'

MaPrimeRénov' est une aide versée aux foyers éligibles, qui en feront la demande dès la fin des travaux. C'est l'Agence nationale de l'habitat (Anah) qui se charge du versement de l'aide, plafonnée à 20 000 €.

Pour y bénéficier, il faut remplir les critères suivants :

- Être propriétaire et occuper le logement construit depuis plus de 2 ans.
- Le logement doit être considéré comme résidence principale.
- Ne pas dépasser un plafond de ressources.
- Les travaux doivent être effectués par un professionnel RGE (à l'exception des déposes de cuves à fioul, du raccordement à un réseau de chaleur et de la protection de parois vitrées).



Outre les ressources du ménage demandeur, le montant de l'aide varie en fonction des travaux réalisés ou des équipements, matériaux et appareils éligibles installés.

Pour les mêmes travaux, MaPrimeRénov' est cumulable avec les aides versées par les fournisseurs d'énergie (CEE), avec les aides d'Action Logement et avec les aides des collectivités locales. Le propriétaire peut également bénéficier d'une TVA à 5,5% sur le coût du matériel et de la main d'œuvre liés aux travaux d'économie d'énergie.

Pour la demande, il suffit de réaliser la démarche en ligne sur le site maprimerenov.gouv.fr, l'aide est versée l'année des travaux (dépôt des dossiers à partir de Juillet 2021).

CCAS - Distribution de repas



Le 9 Janvier 2021, plus de 350 paniers repas ont été distribués aux administrés de plus de 65 ans.

En effet, suite à l'annulation pour cause sanitaire, du traditionnel "Repas des aînés", le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Juvigny-les-Vallées s'est chargé d'organiser cet évènement. Mr David AUBÉ, *Chef du Restaurant le P'tit Bouchon*, Mr Nicolas PÉRIER, *Boulangier* ont préparé les repas. C'était un moment de partage et de soutien, dans un contexte difficile.



Il y a 6 ans, Mme Estelle HOULLEMARE a commencé son métier d'esthéticienne.

En 2020, elle s'est installée en campagne, à 500 m du bourg de Chérencé-le-Roussel, le long de la route de Brécey. Estelle a établi son établissement au cœur de la Vallée de la Sée, un endroit propice à la détente et au bien-être du corps.

L'institut de beauté est accessible aux personnes à mobilité réduite, avec salle d'eau, un espace privé jacuzzi et un sauna.

Au programme, jacuzzi, sauna, soins du visage, maquillage, massages, soins du corps, épilations et ongles.

Tél: 06 70 09 65 67

Horaires d'ouverture : du Lundi au Vendredi de 9 h à 19 h et le samedi 9 h à 17 h

Possibilité de prendre rendez-vous sur internet
<https://horizon-bien-etre.jimdofree.com/>



Depuis le Mardi 2 Mars 2021, on compte une nouvelle centenaire à Juvigny-le-Tertre. En effet, Mme Denise HOMO a fêté son centième anniversaire, entourée de sa famille aimante et de ses proches.

À la fois souriante et chaleureuse, Mme Denise est la mémoire vivante de Bellefontaine. Née le 2 Mars 1921 à Bellefontaine, elle était couturière à la Grande Maison Dolé à Juvigny. Elle s'est mariée le 28 Mai 1946 avec Emile, artisan charpentier. De cette union sont nés 3 enfants : Jacqueline, Gisèle et Gilbert.

4 Mai 1961 : Tempête de grêle



Les pompiers de Juvigny-le-Tertre - 1961

Il y a 60 ans, une terrible tempête de grêle a eu lieu, détruisant 80% des toitures de Juvigny-le-Tertre et des communes avoisinantes. Les grêlons étaient de taille exceptionnelle, aussi grands que la main d'un adulte. Les dégâts étaient considérables : les toitures avaient été abîmés, les volailles tuées et les voitures endommagées.

28 compagnies de pompiers de la Manche, sous les ordres du Commandant Masson, prêtèrent main forte, plus de 40 000 m² de bâches furent placées afin de protéger les maisons.

Quizz

Durant la Seconde Guerre Mondiale, la Normandie a été le théâtre de violents affrontements entre les alliés et l'armée allemande : l'opération *Overlord*.

Reconnaissez-vous le lieu de la photo ?

Quelle est la date précise du cliché ?



Infos pratiques

Pôle administratif - Mairie Juvigny les Vallées

41, Rue des écoles

Tél. 02 33 59 07 08

Lundi, Mardi et Jeudi : 8h30 - 12h30 / 14h - 17h30

Mercredi et Vendredi : 8h30 - 12h30

Samedi : 9h - 12h

Agence postale

Tél. 02 33 59 80 88

Lundi au Vendredi : 8h30 / 12h30 ; Samedi : 9h / 12h

Syndicat scolaire

Tél. 02 33 79 03 30

Lundi au Vendredi : 8h30 / 12h30

Médiathèque - 1, Rue de Mortain

Tél. 02 33 91 85 45

Lundi : 10h / 14h ; Mardi : 13h30 / 17h30

Mercredi : 10h / 15h ; Vendredi : 16h / 19h

Samedi : 10h/12h

Espace public numérique

- au Pôle Enfance Jeunesse, Tél. 02 33 49 08 87

Accès libre.

Lundi, Vendredi : 14h15 / 15h45

Mercredi : 13h30 / 18h45 ;

Jeudi : 13h45 / 15h45

- à la médiathèque, *aux heures d'ouverture*

SDEau 50

Tél. 02 33 57 40 16

Déchetterie - ZA du Plat-Bois

Tél. 02 33 49 52 87

Lundi au Mercredi : 14h - 16h30

Samedi : 10h - 12h / 14h - 17h

Médecin : Dr Lancu - Chemin de la Libération

Tél. 02 33 49 41 62, Portable. 06 79 94 15 45

Consultations sur rendez-vous :

Lundi au Samedi : le matin

Cabinet infirmières - Chemin de la Libération

Tél. 02 33 59 53 13

Ouvert tous les matins à partir de 9h

Pharmacie de l'Espérance - Rue Eugène Dolé

Tél. 02 33 68 80 37

Solidarité transport

Tél. 02 33 59 07 50 - Portable. 06 07 24 01 17

Vétérinaire - 17, Rue du 6 juin

Tél. 02 33 59 21 02

Lundi au Vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h

Samedi : 9h - 12h

Marché - Place de l'église.

Lundi (dépôt de pain de P'tit Bouchon)

Les camions - Place de l'église

Pizzas - Mardi soir, Mercredi soir

Galettes, frites, saucisses - Mercredi midi

HORAIREs MAIRIES DELEGUEES

Bellefontaine

Jeudi : 15h45 - 17h15

Chérencé Le Roussel

Jeudi : 17h - 18h30

Le Mesnil Rainfray

Jeudi : 14h - 15h30

Chasseguey

Jeudi : 18h - 19h30

La Bazoge

Lundi : 17h30 - 19h

Le Mesnil Tôve

Mardi : 16h15 - 17h45



Compte tenu de certaines situations exceptionnelles, les jours et les horaires d'ouvertures sont susceptibles d'évoluer.



Le cliché a été pris le 3 Août 1944, à Juvigny-le-Tertre (Rue de Mortain), après l'offensive des alliés. C'est une patrouille de l'armée américaine (*1re Infantry Division*) qui a immortalisé la violence des combats.

Réponse
au Quizz